fedasil

▶ **Contact**
Fedasil Région Sud
Quai de la Batte, 10/2
4000 LIÈGE

08/03/2021

▶ *Objet : Appel aux pouvoirs locaux à ouvrir des places ILA pour l'accueil des demandeurs de protection internationale dans le cadre du programme de réinstallation*

Monsieur le Bourgmestre, Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Président du CPAS, Madame la Présidente du CPAS,

Nous vous écrivons suite à notre appel à ouvrir des places ILA supplémentaires pour l'accueil des demandeurs de protection internationale dans le cadre du programme de réinstallation.

Le gouvernement a décidé de continuer à soutenir et d'étendre le **programme de réinstallation internationale des réfugiés**. Dans le cadre de la réinstallation, des réfugiés sont transférés du pays où ils ont demandé la protection vers un pays tiers qui a accepté de leur donner la protection. Suite à une interruption des opérations de réinstallation en 2019 en raison de la saturation du réseau d'accueil, puis en 2020 en raison de la crise sanitaire, le gouvernement souhaite rattraper son retard en 2021 en réinstallant 1.463 réfugiés.

Étant donné le rôle fondamental qu'occupent les places ILA dans le cadre du programme de réinstallation, cette décision signifie que nous devons procéder à une augmentation du nombre de places ILA. **C'est pourquoi Fedasil lance un appel à tous les pouvoirs locaux afin d'ouvrir des places ILA supplémentaires** (idéalement pour un minimum de 240 personnes d'ici fin mai). L'ouverture de places ILA supplémentaires contribue par conséquent directement à l'accomplissement de la mission humanitaire de la Belgique. De plus, ceci permettra de réduire considérablement la pression humanitaire dans les premiers pays d'asile (entre autres le Liban, la Jordanie, la Turquie, les Grands Lacs et le Niger).

Qu'est-ce que la réinstallation ?

Depuis 2013, la Belgique s'est dotée d'un programme de réinstallation structurel. La réinstallation est un programme chapeauté par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui est mis en œuvre mondialement et qui implique la sélection et le transfert de réfugiés d'un État dans lequel ils ont cherché une protection (ci-après le pays d'asile) vers un autre État qui accepte de leur donner un statut de protection. En collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux du programme, Fedasil gère la préparation, le voyage et l'accueil des réfugiés sélectionnés pour la réinstallation en Belgique. Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) est responsable de la sélection à l'étranger. Depuis le début du programme structurel, la Belgique a réinstallé 3.466 réfugiés.

En juillet 2019, les opérations de réinstallation pour les réfugiés en Belgique ont été provisoirement suspendues. Cette suspension a d'abord fait suite à la saturation du réseau d'accueil de Fedasil, puis à la crise sanitaire. Fin 2020, les transferts ont toutefois repris – moyennant le respect des mesures en vigueur dans le cadre du Covid-19.

Compte tenu des besoins mondiaux, et en partie pour compenser les retards de 2019-2020, l'objectif de la Belgique en matière de réinstallation en 2021 est très ambitieux. Cette année, la Belgique s'engage en effet à faire venir 1.463 personnes d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Niger, du Rwanda et de Turquie via le programme de réinstallation.

Vous trouverez plus d'informations sur le programme belge de réinstallation dans la brochure en annexe.

Rôle des pouvoirs locaux en matière de réinstallation

Les réfugiés réinstallés sont des personnes qui, sur base de leur situation personnelle, reçoivent la protection du gouvernement belge et qui obtiennent peu après leur arrivée une attestation de réfugié, et donc un statut de séjour du CGRA. Les **pouvoirs locaux** jouent **un rôle crucial dans le trajet** des réfugiés réinstallés étant donné qu'ils contribuent directement au lancement rapide d'un trajet d'intégration de qualité au niveau local. C'est en partie la raison pour laquelle Fedasil accorde une grande importance aux partenariats durables avec les pouvoirs locaux en Belgique.

Après leur arrivée en Belgique, un trajet d'accueil spécifique est prévu pour les réfugiés réinstallés. La plupart d'entre eux suivent le trajet classique. Le schéma ci-dessous résume ce trajet d'accueil classique et montre l'implication des pouvoirs locaux aux différents stades. Il est possible de déroger à ce trajet de plusieurs manières étant donné que le CPAS peut également décider d'accueillir, directement après leur arrivée en Belgique, les réfugiés réinstallés en dehors de l'accueil ILA (voir ci-après).

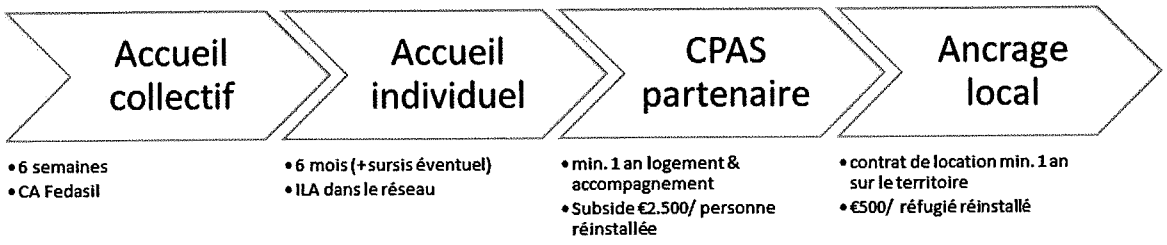

Appel à ouvrir des places ILA supplémentaires

Vu son ambition de réinstaller cette année 1.463 personnes, Fedasil lance un appel à tous les pouvoirs locaux pour ouvrir **des places ILA supplémentaires afin d'accueillir ces réfugiés réinstallés**. La création de ces places supplémentaires contribue par conséquent directement à l'accomplissement de la mission humanitaire de la Belgique dans le cadre de la réinstallation de réfugiés vulnérables. De plus, la pression humanitaire dans les premiers pays d'asile (Liban, Jordanie, Turquie, Grands Lacs, Niger, etc.) sera ainsi considérablement réduite.

Les places ILA supplémentaires peuvent, tout comme les places ILA régulières, **être conventionnées pour une durée indéterminée**, sauf décision contraire après concertation entre l'administration locale et Fedasil. Fedasil s'engage dans la mesure du possible à **d'abord désigner** les nouvelles places ILA **aux réfugiés réinstallés**. Ensuite, les places pourront être utilisées aussi bien pour l'accueil régulier que pour les nouveaux réfugiés réinstallés. Malheureusement, Fedasil ne peut pas assurer à 100% que chaque nouvelle place ILA sera occupée par des réfugiés réinstallés car rien ne garantit la correspondance entre la composition familiale des réfugiés sélectionnés et les nouvelles places ILA[1]. Fedasil donnera des explications pendant le webinaire (voir lettre d'accompagnement) sur les compositions familiales, les profils et les besoins spécifiques les plus fréquents.

[1] Pendant la période où la place n'est pas occupée, le CPAS reçoit comme d'habitude 40% de subsides.

Devenir un CPAS partenaire

En outre, Fedasil offre déjà depuis quelques années aux CPAS la possibilité d'adhérer au programme de réinstallation et d'ainsi devenir un CPAS partenaire. Les CPAS peuvent, sur base volontaire, prendre un rôle actif dans le programme de réinstallation en offrant un accueil et un accompagnement sur mesure pendant au moins 1 an. **Un tel engagement de la part d'un CPAS n'assure pas seulement la continuité de l'accompagnement, mais renforce également l'ancrage local des personnes réinstallées.** Les CPAS reçoivent à cette fin une prime forfaitaire de 2.500€ par personne réinstallée. Pour ce faire, une convention spécifique est conclue.

Cette convention prévoit quatre moments possibles pour s'engager en tant que CPAS :

1. Après que les réfugiés réinstallés aient séjourné une période dans un centre d'accueil de Fedasil après leur arrivée en Belgique, suivie par une période dans l'ILA du CPAS partenaire;
2. Après que les réfugiés réinstallés aient séjourné une période dans un centre d'accueil de Fedasil après leur arrivée en Belgique, sans séjourner pendant une période dans l'ILA du CPAS partenaire;
3. Après que les réfugiés réinstallés soient directement désignés à l'ILA du CPAS partenaire après leur arrivée en Belgique, sans avoir d'abord séjourné dans un centre d'accueil de Fedasil;
4. Directement après l'arrivée des réfugiés réinstallés en Belgique, mais hors de la convention ILA. Cette dernière possibilité est nouvelle et implique que, en concertation avec le CPAS, une désignation directe est organisée.

En conclusion : Devenir un CPAS partenaire signifie offrir un logement aux réfugiés réinstallés lorsqu'ils quittent l'ILA. Ce logement ne peut pas être une place ILA existante ou nouvelle.

Soutien de Fedasil

L'accueil de réfugiés réinstallés dans votre ILA ou en tant que CPAS partenaire va de pair avec une étroite collaboration avec Fedasil, aussi bien pendant les préparatifs que pendant le séjour.

- Fedasil remet un dossier qui comprend **toutes les informations pertinentes** qui sont à disposition au moment de débuter l'accueil. À un stade précoce déjà (avant le départ vers la Belgique), Fedasil commence à recueillir les informations et celles-ci sont actualisées à intervalles réguliers (pendant le screening social, au moment de la mission de sélection, pendant la formation BELCO[2] et pendant un éventuel séjour dans le centre d'accueil);
- Fedasil prévoit un **support de documentation** qui permet de comprendre le groupe cible, le pays d'asile, le pays d'origine et le processus de réinstallation;
- Les **expériences et le feed-back des ILA et des CPAS partenaires** sont régulièrement recueillis et utilisés pour mettre au point le contenu de la formation BELCO;
- Le **contenu de la formation BELCO** peut être mis à disposition des partenaires de l'accueil. En cas de groupes cibles très vulnérables, ceci a lieu systématiquement. En vue du **monitoring** général du groupe cible, il est demandé aux partenaires de l'accueil de fournir régulièrement des informations sur le trajet et le processus d'intégration de leurs résidents;
- Fedasil organise à intervalles réguliers des **réunions de coordination opérationnelle et/ou des intervisions** où les CPAS partenaires échangent entre eux sur l'accueil et sur l'accompagnement des réfugiés réinstallés.

[2] BELCO, ou la session d'orientation culturelle belge, est une formation donnée par Fedasil à tous les réfugiés réinstallés de plus de 14 ans qui ont été sélectionnés. Pendant plusieurs jours, une série de thèmes fixes (choc culturel, ligne du temps, la Belgique, logement, éducation, emploi, famille, santé, coût de la vie, voyage) et de thèmes transversaux (normes & valeurs, droits & devoirs...) sont abordés. L'objectif est d'informer les réfugiés avant leur départ et de les aider à mieux gérer leurs attentes.

Plus d'informations via les sessions d'information en ligne

Des sessions d'information en ligne seront organisées dans les semaines à venir. Fedasil y donnera davantage d'explications sur le programme de réinstallation aux pouvoirs locaux qui sont intéressés par ce programme. La session d'informations portera principalement sur le programme de réinstallation et sur les possibilités de collaboration entre Fedasil et les pouvoirs locaux. Il sera également possible de poser des questions sur le programme de réinstallation.

Quand ?
Jeudi 25/03 - 14u30 (FR)
Jeudi 01/04 - 14u30 (FR)

Comment s'y inscrire ?
Via un formulaire d'inscription en ligne : https://forms.gle/u21u9YL415Zk176f7

Comment souscrire à l'appel ?

Si, en tant qu'administration locale, vous êtes disposés et en mesure de créer de nouvelles places d'accueil, vous pouvez prendre contact avec votre coordinateur régional.

En plus des places dans le cadre de la réinstallation, **des places ILA régulières ou des places pour les mineurs non accompagnés** peuvent également toujours être ouvertes. Pour **toutes les questions et/ou informations complémentaires,** n'hésitez pas à prendre contact avec le helpdesk de votre région via sud@fedasil.be.

Nous nous réjouissons à la perspective d'une future collaboration constructive.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Michael Kegels
Directeur général de Fedasil